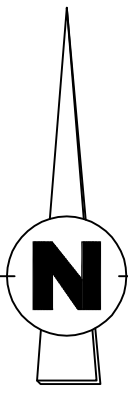


LEGENDE



- Limite communale
 - Limite de zone
 - Espaces boisés classés à conserver ou à créer
 - emplacements réservés
 - marge de recul
 - couloirs de bruit
 - cheminements piétonniers existants à conserver
 - Point de branchement de voie de desserte implantation non imposée à définir avec le Conseil Général
 - Point de branchement de voie de desserte imposée
 - Périmètre de protection des Monuments Historiques classés, inscrits
 - Zone où la consultation de la DRIRE est obligatoire pour tout projet de construction (risque pollution)
- Zone inondable du bassin versant de la Seille:
- aléa fort
 - aléa moyen
 - aléa faible

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

COMMUNE DE CHEMINOT

Plan Local d'Urbanisme

② - PLAN DE ZONAGE

ECHELLE 1/2 000e

Approbation de la modification par DCM du 22 11 2012

DATE DE REFERENCE : 22 novembre 2012

